

conformer à l'article du règlement qui a trait aux avis de motion puisque j'ai prélué à mes remarques en demandant le consentement unanime de la Chambre afin de présenter demain la résolution à laquelle j'ai fait allusion. Mon honorable ami a parfaitement le droit de protester, mais j'ose espérer qu'il n'insistera pas pour une bonne raison que je lui signalerai.

L'honorable député a parlé du projet de loi que j'ai présenté et tendant à modifier la loi concernant la succession au trône et a dit qu'il aurait un effet rétroactif. Or, je lui ferai observer qu'aucune des clauses dudit bill n'aura d'effet rétroactif. La mesure a trait à la succession au trône; elle s'applique à l'avenir et non au passé. A cet égard, mon honorable ami a donc l'assurance que la discussion du projet de loi dans cette Chambre n'est nullement susceptible d'occasionner des embarras à cause de l'effet rétroactif qu'il pourrait avoir. De plus, lorsque ce bill atteindra l'étape de la seconde lecture, mon honorable ami et les autres honorables membres auront amplement l'occasion de discuter, s'ils le désirent, toutes les questions ayant trait à la succession au trône. On ne tentera aucunement, je puis en fournir l'assurance à mon honorable ami, de refréner la discussion.

Je demande la permission à la Chambre de présenter cette motion demain, afin de transmettre le plus tôt possible nos félicitations au Roi, comme nous le désirons tous. Nous voulons en même temps y joindre l'expression de notre fidélité et de notre dévouement au Roi et à la Reine, et je sais que mon honorable ami voudra unir sa voix à celle de tous les autres honorables députés à ce sujet.

M. WOODSWORTH: Au moment opportun.

Le très hon. MACKENZIE KING: Quant au moment opportun, je ferai remarquer à mon honorable ami que nous devons assurer Sa Majesté George VI de notre fidélité et de notre dévouement le plus tôt possible, si nous tenons compte des lourdes responsabilités qui lui incombent. Si l'honorable député persiste dans cette attitude, il nous faudra considérer la motion comme un avis de motion et l'étudier plus tard et non demain. Je croyais que nous aurions pu faire l'éloge des membres décédés pendant l'intersession, à la séance de demain, et adopter ensuite la motion tendant à transmettre une adresse à Sa Majesté le roi George VI. Mon honorable ami approuvera sans doute de tout cœur les termes de cette motion.

Je n'insisterai pas davantage, si l'honorable député ne veut pas se départir de son atti-

tude et refuse son consentement. Il a parfaitement le droit d'agir ainsi, mais la Chambre lui saurait gré de cesser son opposition et de lui permettre d'étudier la motion, demain. J'espère qu'il se rendra à cette demande.

(La motion est adoptée.)

DEPOT DE DOCUMENTS ET D'UN MESSAGE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je désire déposer sur le bureau de la Chambre deux copies au photostat d'un message de Sa ci-devant Majesté le roi Edouard VIII, en date du 10 décembre 1936, et l'acte d'abdication du roi Edouard, portant la même date.

Je dépose aussi deux copies du décret du conseil du 10 décembre 1936, C.P. n° 3144, contenant la demande faite au Canada de consentir à l'adoption, par le Parlement de Westminster, de la loi nécessaire pour modifier la législation concernant la succession au trône.

Je désire aussi déposer sur le bureau de la Chambre deux copies certifiées de la proclamation relative à l'accession au trône de Sa Majesté le roi George VI, telle qu'elle a été enregistrée par le Registraire général du Canada.

Le très hon. sir GEORGE PERLEY (Argenteuil): Je désire poser une question au premier ministre. Le Gouvernement a-t-il l'intention de déposer sur le bureau de la Chambre des copies de toutes les communications se rapportant de quelque manière que ce soit à l'abdication de Sa Majesté le roi Edouard VIII, y compris des copies de tous câblogrammes, lettres et autre correspondance, échangés entre le gouvernement canadien ou l'un quelconque de ses membres, et les gouvernements de Grande-Bretagne et des autres dominions, ou l'un quelconque de leurs membres?

Le très hon. MACKENZIE KING: Que mon très honorable ami qui dirige l'opposition me permette de dire que j'ai l'intention de faire en cette Chambre, à une date rapprochée, une déclaration relative aux questions touchant l'abdication de Sa ci-devant Majesté le roi Edouard VIII et l'accession au trône de Sa Majesté le roi George VI.

J'ai demandé au gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni si la correspondance échangée à cette époque avait été déposée à Westminster, et le premier ministre m'a répondu qu'il n'avait pas cru sage de soulever de nouveau la question en déposant la correspondance du genre auquel mon très honorable ami vient de faire allusion. Je me suis mis en communication avec les autres dominions du Commonwealth des nations bri-